



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SUD CHAMPAGNE)))

REGLEMENT DE LA CONSULTATION MARCHÉ PUBLIC MATÉRIELS INFORMATIQUES

Table des matières

Article 1 Nom et adresse des acheteurs publics	2
Article 2 Objet, forme et étendue de la consultation	2
2.1 Objet	2
2.2 Forme et étendue	2
Article 3 Allotissement	2
Article 4 Durée du marché	2
Article 5 Conditions de la consultation et d'exécution du marché	2
7.1 Quantités à fournir	2
7.2 Délai de validité des offres	2
7.3 Variantes	2
7.4 Mode de règlement des marchés	2
Article 8 Contenu du dossier de consultation	2
Article 9 Modalité de retrait du dossier de consultation	3
Article 10 Présentation des candidatures et des offres	3
10.1 Pièces de la candidature	3
10.2 Pièces de l'offre	3
Article 11 Présentation et envoi des offres par voie électronique	3
Article 12 Critères d'attribution du marché	4
Notation du critère « qualité »	5
Notation du critère « prix »	5
13.3 Notation du critère « livraison »	5
Article 13 Contacts	5

Annexes :

- fiche de présentation de la société (annexe 1)
- Annexe technique

Article 1 Nom et adresse des acheteurs publics

GRETA-CFA SUD CHAMPAGNE
12 AVENUE DES LOMBARDS
BP 80033 - 10001 TROYES CEDEX
Représenté par Lucien GOBERT, proviseur du lycée support

Article 2 Objet, forme et étendue de la consultation

2.1 Objet

La présente consultation a pour objet la passation d'un marché public de fournitures d'ordinateurs de bureau et d'ordinateurs portables pour le GRETA-CFA SUD CHAMPAGNE.

2.2 Forme et étendue

La présente procédure de passation est une procédure adaptée. Le marché conclu est un marché à bons de commandes.

L'administration se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.

Article 3 Allotissement

Le marché n'est pas alloti.

Article 4 Durée du marché

Le marché dure du 1^{er} juillet 2025 au 31 octobre 2025.

Article 5 Conditions de la consultation et d'exécution du marché

7.1 Quantités à fournir

Quantité globale :

Minimum : 70 ordinateurs portables

Maximum : 100 ordinateurs portables

7.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 10 jours (dix jours) à compter de la date limite de réception des offres.

7.3 Variantes

Variantes refusées.

7.4 Mode de règlement des marchés

Les marchés sont conclus à prix unitaires. Les prix unitaires seront appliqués aux quantités réellement exécutées. Les prix sont variables dans les conditions définies au cahier des clauses particulières.

Le délai global de paiement est de 30 jours. Le paiement des factures se fera par virement administratif et les factures sont transmises sur chorus-pro.

Article 8 Contenu du dossier de consultation

1. le présent règlement de consultation (RC)
2. le cahier des clauses particulières (CCP)
3. les bordereaux de prix unitaires (BPU)
4. l'acte d'engagement unique
5. la fiche de présentation de la société soumissionnant

Article 9 Modalité de retrait du dossier de consultation

Dossier consultable et téléchargeable gratuitement sur le site : <http://www.aji-france.com/>.

Il est vivement conseillé au candidat de s'enregistrer nominativement sur le profil acheteur en indiquant une adresse électronique correcte lors du téléchargement du DCE afin qu'il puisse être informé des réponses apportées aux éventuelles demandes de renseignements concernant la consultation ainsi que d'éventuelles modifications apportées au DCE.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique ou papier n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation sur le sujet.

Article 10 Présentation des candidatures et des offres

L'ensemble des documents ci-dessous est rédigé en langue française.

10.1 Pièces de la candidature

Les pièces suivantes sont obligatoires et doivent être complétées, datées ainsi que signées :

1. le présent règlement de la consultation
2. la fiche de présentation de la société
3. le pouvoir de signature et, éventuellement, une délégation de pouvoir ainsi que la signature des personnes habilitées à représenter l'entreprise, à joindre obligatoirement lorsque le signataire des pièces du dossier est différent du représentant légal de l'entreprise
4. la déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
5. un relevé d'identité bancaire ou postal

Toutes ces pièces sont obligatoires ; les candidatures ne présentant pas la totalité de ces pièces seront rejetées.

En cas d'absence de pièces relatives à leur candidature réclamées dans le règlement de consultation, les candidats peuvent être sollicités par le pouvoir adjudicateur pour compléter leur candidature. Le délai octroyé aux candidats est fixé à sept jours ouvrés à compter du jour d'envoi de la demande du GRETA-CFA.

Les candidatures, dont les capacités professionnelles, techniques et financières seront jugées insuffisantes, seront considérées irrecevables.

10.2 Pièces de l'offre

- l'acte d'engagement signé, document unique
- les bordereaux de prix unitaires, complétés, au format excel
- le cahier des clauses particulières (CCP), accepté sans aucune modification
- le mémoire technique « services »
- les fiches techniques des produits, en langue française.

Article 11 Présentation et envoi des offres par voie électronique

Rappel : depuis le 1^{er} octobre 2018, les échanges papiers sont interdits.

Les candidats ne peuvent transmettre leur offre que par voie électronique, en utilisant notre profil acheteur, avant le **vendredi 27/06/2025 pour 9 heures**

Horodatage

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés par l'horloge du serveur de la plateforme. Cette référence de temps fera foi en terme de qualification des plis « hors délais ».

Les plis sont hors-délai si leur téléchargement se termine après la date et heure limite fixées.

Adresse électronique du profil acheteur : <http://www.aji-france.com/>

Copie de sauvegarde

Les candidats ont la faculté de remettre dans les délais impartis susmentionnés une copie de sauvegarde sur cd-rom ou clé usb.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention « **copie de sauvegarde – ne pas ouvrir** » et indiquer le nom du candidat.

Cette copie de sauvegarde pourra être déposée à l'accueil du lycée contre récépissé ou bien transmise par LR avec AR à l'adresse suivante

GRETA-CFA SUD CHAMPAGNE
12 AVENUE DES LOMBARDS
BP 80033 - 10001 TROYES CEDEX

Représenté par Lucien GOBERT, proviseur du lycée support

Formats de fichiers acceptés

Les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants :

- portable document format (*.pdf)
- applications bureautiques (*.doc, *.docx, *.xls, *.xlsx, *.ppt, *.pptx, *.rtf, *.txt)
- Image (*.jpg, *.gif, *.dng)

Il est préférable de ne pas mettre de caractères spéciaux tels que les accents dans le nom des fichiers.

Afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les fichiers comportant les extensions suivantes ne doivent pas être utilisés par le soumissionnaire : *.exe, *.vbs, *.com, *.bat, *.scr, *.tar.

Les fichiers dont le format est autorisé ne doivent pas contenir de macros.

Signature électronique

En application des dispositions du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics passés en application de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 la signature des documents de la consultation au stade de la remise n'est pas obligatoire.

Les opérateurs économiques peuvent toutefois signer électroniquement les fichiers constituant leur candidature et/ou leur offre en présentant un certificat de signature électronique, conforme à l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique.

En cas d'absence de signature électronique de l'acte d'engagement, l'attributaire signera son offre soit électroniquement soit par papier. Dans ce deuxième cas, l'offre sera re-matérialisée.

Article 12 Critères d'attribution du marché

La sélection du ou des titulaires du marché donnera lieu à un classement des offres.

Le pouvoir adjudicateur élimine les offres non conformes à l'objet de la présente consultation. A ce titre, sont éliminées sans être étudiées les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, étant précisé qu'est :

1. inappropriée, une offre qui apporte une réponse sans rapport avec le besoin du pouvoir adjudicateur et qui peut en conséquence être assimilée à une absence d'offre.
2. irrégulière, une offre qui est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation.
3. inacceptable, une offre dont les conditions d'exécution méconnaissent la législation en vigueur ou lorsque les crédits alloués au marché ne permettent pas au pouvoir adjudicateur de la financer.

Le jugement des offres se fera en tenant compte des critères suivants hiérarchisés et pondérés par ordre décroissant d'importance.

La notation est la suivante

Critères	Pondération
Qualité de l'offre : caractéristiques techniques des ordinateurs proposés, garantie...	40 %
Prix	50 %
Livraison et disponibilité des produits (délais)	10 %

Notation du critère « qualité »

$$\frac{\text{Note « qualité » de l'offre du soumissionnaire}}{\text{Note de l'offre la plus qualitative}} \times 10$$

L'offre la plus qualitative obtient la note maximale, soit 10 points.

Notation du critère « prix »

$$\frac{\text{Prix de l'offre la moins disante}}{\text{Prix de l'offre du soumissionnaire}} \times 10$$

L'offre la moins disante obtient la note maximale, soit 10 points.
 En cas d'erreur d'opération du candidat, les prix unitaires prévalent sur le total définitif.
 Les prix unitaires devront comporter 3 décimales au maximum.

13.3 Notation du critère « livraison »

La note livraison sera jugée en fonction des engagements de l'entreprise vis-à-vis des délais de livraison pour les 4 sites du GRETA-CFA (voir article 8.2 du CCP). Compte tenu du contexte actuel particulièrement tendu pour la fourniture de matériels, le fournisseur veillera à fournir tous les éléments en sa possession attestant sa capacité à livrer les produits entre septembre et octobre 2025.

L'offre présentant le critère services le plus qualitatif obtiendra la note maximale, soit 10 points.

Chaque note sera multipliée par le coefficient de pondération qui est associé à chacun des critères. La somme des notes pondérées est ensuite calculée pour donner une note globale à l'offre sur 10 points. Le candidat ayant obtenu la note maximale obtiendra le marché. En cas d'ex aequo, l'offre de l'entreprise disposant de la note la plus élevée sur le critère du prix sera sélectionnée.

Article 13 Contacts

Dans un souci d'équité, il est préférable d'utiliser la plateforme du marché pour poser des questions.

Correspondant administratif : Sébastien BONNES, gestionnaire, sebastien.bonnes@ac-reims.fr

Correspondant technique : Julien JOLLY, informaticien, julien.jolly@gretasudchampagne.com